Parlement jurassien
Groupe Socialiste

Question écrite no 2416

Interrogations autour de la réforme de l'imposition des entreprises II

Approuvé par le peuple de justesse le 24 février 2008 (50,5 % de oui contre 49,5 % de non avec une différence de 19.000 voix), cette réforme de l'imposition des entreprises ne devait, au dire des informations diffusées à l'époque, n'entrainer que des incidences fiscales mineures.

Au contraire le débat s'enflamme à Berne sur les conséquences de cette réforme dont le coût pourrait se chiffrer en milliards de pertes d'impôts, pour la Confédération, les cantons et les communes.

A l'évidence des mesures urgentes s'avèrent nécessaires afin d'éviter le pire, notamment la suppression des possibilités de rétroactivité existante dans la loi et une réduction des exemptions fiscales des dividendes.

Cela ne serait que justice, car le peuple suisse a manifestement été trompé par omission.

Quelle appréciation le Gouvernement jurassien porte-t-il sur ce dossier ?

Dispose-t-il d'éventuelles indications sur les incidences fiscales pour notre canton ?

Le cas échéant, quelles mesures entend-t-il prendre ?

Pense-t-il porter ce dossier sur la table de la conférence des ministres cantonaux des finances afin de défendre au mieux les intérêts des cantons ?

18 mars 2011

Le Responsable P.-A. Fridez